

Une mine de renseignements sur l'agriculture et la pêche dans les pays étrangers proviennent des agents du commerce extérieur du Canada. Ces renseignements, qui exposent les programmes des gouvernements étrangers, les tendances de la production et la situation du marché, sont triés à l'Office des agents du commerce extérieur et communiqués aux ministères de l'État et autres organismes intéressés. *Commerce extérieur* en publie une bonne partie. L'Office des agents du commerce extérieur compte des fonctionnaires préposés spécialement aux questions intéressant l'agriculture et la pêche. Certains sont postés aux principaux débouchés du Canada et d'autres, dans les pays qui font concurrence au Canada sur le marché mondial, notamment à l'égard du blé, des céréales secondaires, des bestiaux, de la viande et des laitages. Les renseignements fournis par les fonctionnaires agricoles et les autres agents du commerce au sujet des questions agricoles à l'étranger sont diffusés au Canada par l'intermédiaire de publications de la Division de l'économie du ministère de l'Agriculture et directement aux producteurs et exportateurs. Les renseignements sur la pêche émanant de l'étranger sont transmis directement au ministère des Pêcheries, aux ministères provinciaux intéressés, au Conseil des pêches du Canada et aux exportateurs de poisson.

Division des relations commerciales internationales.—Cette division s'intéresse à maints aspects de l'actualité commerciale; ses fonctions consistent à analyser la conjoncture internationale des relations commerciales, seconder le rétablissement de marchés du dollar en Europe pour les produits canadiens et trouver des solutions pratiques aux difficultés tarifaires auxquelles les exportateurs canadiens doivent faire face. Elle se tient au courant des relations commerciales du Canada et de la répercussion, sur le commerce canadien et le commerce mondial, du travail accompli par certains organismes internationaux comme l'Union européenne des paiements et l'Organisation européenne de coopération économique.

La Division examine constamment les accords commerciaux et est chargée de préparer la documentation relative aux négociations commerciales et tarifaires entamées avec les autres pays. Les données portent sur le tarif de pays étrangers, la législation douanière, les taxes qui frappent le commerce, l'émission de permis d'importation, les règlements du change, les règlements régissant la documentation, l'hygiène, le marquage et l'étiquetage et les mesures visant le contingentement, l'embargo et autres restrictions à l'importation. Ces données, analysées, interprétées et précisées, sont présentées sous une forme facilement accessible aux exportateurs, aux fonctionnaires de l'État et à d'autres intéressés.

Les exportateurs qui se heurtent à des difficultés nées des programmes ou des règlements commerciaux d'autres pays peuvent obtenir des conseils de spécialistes et des explications sur les règlements étrangers. Pour résoudre de tels problèmes, la Division entame également des consultations officielles avec les autres pays.

Division de l'économie.—La Division de l'économie étudie continuellement la situation du commerce au Canada. A cette fin, il lui faut analyser les tendances du commerce extérieur et en évaluer les répercussions sur le développement économique au Canada. Les autres aspects de la situation économique en général qui font l'objet d'une étude sont le commerce extérieur, les placements, la consommation, la production, les prix, le revenu et l'emploi ainsi que les conditions régnant dans les industries et les régions.